

## Prise en charge des patients en ville

*Le traitement de référence en ville du Syndrome d'Apnée Obstructif du Sommeil (SAOS) est la Pression Positive Continue (PPC). Les actes diagnostics du SAOS et le traitement par PPC sont pris en charge par l'Assurance Maladie. Le suivi de leurs indications médicales garantit le remboursement de vos patients.*

### Le diagnostic

*Deux actes médicaux permettent de diagnostiquer le SAOS : la polysomnographie, réalisée essentiellement en centre de sommeil et la polygraphie respiratoire nocturne, pratiquée de plus en plus souvent en ville.*

► La polygraphie respiratoire nocturne est réalisée lorsque le patient présente les symptômes suivants :

- Une somnolence diurne.
- Au moins trois des symptômes cliniques suivants : ronflements nocturnes, céphalées matinales, vigilance réduite, troubles de la libido, HTA, nycturie.

Elle mesure au minimum deux paramètres :

- La saturation sanguine en oxygène par oxymétrie.
- Le flux aérien nasobuccal, sur une période nocturne d'au moins 6 heures.

**NB :** Pour être complète, la polygraphie doit également inclure la quantification des ronflements avec enregistrement des bruits trachéaux, la détection des efforts respiratoires, et l'analyse de la position corporelle.

► Le compte-rendu d'enregistrement polygraphique comporte a minima les données médicales suivantes :

#### Intervalle d'enregistrement

Date  
Heure de début  
Heure d'arrêt  
Durée

#### Index

IAH (*index d'apnée/hypopnée*)  
IDO (*index de désaturation en oxygène*)  
Index apnée  
Index hypopnée  
Index de ronflement (*durée de période de ronflement en pourcentage du temps de repos*)  
Fréquence Cardiaque Moyenne

#### Observance (en cas de prolongation)

Heure  
Minute  
Nuit

#### Intervalle analysé

Heure de départ  
Heure d'arrêt  
Durée  
Temps de repos

#### Nombre d'évènements

Apnées  
Hypopnées  
Désaturations  
Périodes de ronflement  
Respirations  
Resp. avec FL sans ronflement  
Resp. avec FL et ronflement

#### Efficacité clinique de la PPC (en cas de prolongation)

► Ce compte-rendu est à transmettre, avec la demande d'entente préalable, au service médical de l'Assurance Maladie.

## Prise en charge des patients en ville

### Le traitement par Pression Positive Continue (PPC)

La prise en charge de vos patients par l'Assurance Maladie dépend du respect des **indications médicales suivantes** :

1 Lors de l'instauration du traitement :

- un indice d'apnées/hypopnées (IAH)  $\geq$  à 30/heure  
ou
- un indice d'apnées/hypopnées (IAH)  $<$  à 30 avec au moins 10 micro éveils/heure

2 Lors du renouvellement du traitement :

- une observance de 3 heures minimum chaque nuit, sur une période de 24h  
et
- une évaluation de l'efficacité clinique du traitement (Échelle d'Epworth, ...)

**Cette prise en charge se déroule en deux étapes :**

1 Dès l'instauration du traitement

- demande d'entente préalable pour une période probatoire de 5 mois (à joindre avec la prescription initiale)

2 En fin de période probatoire

- demande d'entente préalable pour 1 an, afin de :
  - confirmer la justification du traitement
  - évaluer l'observance et l'efficacité clinique du traitement sur les symptômes nocturnes et diurnes

**NB :** En cas de renouvellement , demande d'entente préalable chaque année